ID: 064-216404228-20230407-DEL_23_04_07_7C-DE



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 7 avril 2023 DELIBERATION

Rapporteur: M. Jean CONTOU-CARRÈRE

Secrétaire de séance : Madame Marie SAYERSE

Nombre de conseiller-e-s en exercice: 33

Nombre de présent-e-s :

27

Nombre de votant-e-s :

32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,

Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU CARRERE, Mme Anne BARBET, Adjoints,

Mme Chantal LECOMTE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE.

M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSENY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Patrick MAILLET
- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à Mme Chantal LECOMTE
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESSENY

Etait absente:

- Mme Nathalie PASTOR

7c - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Le projet de Budget Primitif 2023 du Service Annexe de l'Assainissement est équilibré comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT:

> Dépenses : 1 458 057 €

Dont 953.557,22 € de dépenses d'équipement (dont RAR) et 405.499,78 € de remboursement de dette en capital.

Recettes: 1 458 057 €

→ Dépenses :

Parmi les principaux programmes, on peut citer :

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID: 064-216404228-20230407-DEL_23_04_07_7C-DE

•	Modernisation poste de refoulement (RAR) : Modernisation poste de relèvement : Audit énergétique : Etude réseau micropolluant (RAR) : Etude analyses risques de défaillance : Réseau EU Camou/Palassou (RAR) : Restructuration réseaux Général Bordes (RAR) : Réhabilitation réseau avenue Sadi Carnot (dont RAR) : Dispositif relève des compteurs à distance (dont RAR) : Réseaux avenue de Lasseube : Travaux divers (dont RAR) : WC public Oustalots (dont RAR) :	19 341,38 € 15 000,00 € 2 500,00 € 14 258,40 € 44 200,00 € 25 580,57 € 249 604,59 € 175 376,61 € 142 207,31 € 5 025,76 € 27 139,82 € 74 717,13 €
0	WC public Oustalots (dont RAR):	74 717,13 €
•	AMO remplacement centrifugeuse (RAR) : Equipement divers (dont RAR) Extension vestiaires STEP (RAR) :	3 500,00 € 29 760,31 € 5 100,00 €

→ Recettes:

* Amortissements :	555 000,00 €
* Emprunt :	60 000,34 €
* Excédent 2022 reporté :	767 612,41 €
* Virement de la section de fonctionnement :	75 444,25 €

SECTION EXPLOITATION:

Dépenses : 1.949.000 €

➤ Recettes: 1.949.000 €

→ Dépenses :

Par rapport aux prévisions 2022, les charges à caractère général augmentent de 17,04 %. Cette augmentation est principalement due à un accroissement des dépenses de fournitures non stockables (électricité).

Le chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés diminue de 13,25 %.

Il est précisé que, depuis l'exercice 2017, les charges de personnel incluent non seulement les charges du personnel salarié du service et les frais d'utilisation du service mutualisé de la Commande publique porté par la Communauté de communes, mais également les charges du personnel affecté par la commune ou par le service de l'eau potable au service de l'assainissement, lesquelles étaient comptabilisées antérieurement en charges de gestion courante.

Ainsi, comparativement au budget 2022, les charges prévisionnelles du personnel du service diminuent de 12,85 % et les charges prévisionnelles du personnel transféré sont en diminution de 13,94 %.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID: 064-216404228-20230407-DEL_23_04_07_7C-DE

→ Recettes:

AFFICHÉ LE 12.04.2023

Le prix global du mètre cube est porté à 2,50 € HT et la part fixe reste fixée à 14,85 € HT.

Les tarifs prévus sur la grille tarifaire jointe en annexe sont applicables sur les factures émises au cours de l'année 2023.

Après avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 27 mars 2023,

Ouï cet exposé, le CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour, 2 abstentions (M. Daniel LACRAMPE et M. Clément SERVAT) et 6 voix contre (M. Jean-Luc MARLE, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, Mme Patricia PROHASKA, M. Jean-Paul PORTESSENY, Mme Laurence DUPRIEZ),

- APPROUVE le Budget Primitif 2023 du Service de l'Assainissement arrêté aux montants cités,
- FIXE le prix du mètre cube à 2,50 € HT et le montant de la part fixe à 14,85 € HT,
- DIT que les tarifs prévus sur la grille tarifaire jointe en annexe sont applicables sur les factures émises au cours de l'année 2023.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 07 avril 2023. Suivent les signatures.-

Le Maire,

Bernard UTHURRY

Envoyé en préfecture le 12/04/2023 Envoyé en prejecture le 12/04/2023 S²LO

ID: 064-216404228-20230407-DEL_23_04_07_7C-DE